Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212203319-20260325-2026_03_21_009-DE

MAIRIE DE STE TREPHINE
2, rue de la Mairie
22480 STE TREPHINE
02.96.29.57.33
mairie.ste-trephine@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 21 mars 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINTE-TREPHINE, légalement convoqué le 16.03.2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, Maire.

Etaient

- Présents : GALARDON Georges – LE SCEL Josiane – LE PAVEC Guy – GOÏC Marie-Jeanne— LE PAVEN Nicolas - RUMIN Christelle – JEGOUIC Anthony – NICOLAS Marion – JEGOU Eflamm-LEROUX Aurélia – TRUBUIL Julien
- Absents :
- Procuration
- Secrétaire de séance : LE SCEL Josiane

DÉLIBÉRATION 2026-03-21-009-1

Délibération portant sur la liste des délégués Communautaires au sein de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh

Monsieur le Maire informe que selon la loi 2019-928 du 04 septembre 2019 et l'arrêté préfectoral du 02 janvier 2020, les délégués à la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) sont les suivants :

Qualité (M. ou Mme)	**NOM ET PRÉNOM**	FONCTION	**ADRESSE**
Mr	**GALARDON Georges**	**MAIRE et DELEGUE TITULAIRE CCKB**	Pors ar Moulec 22480 Sainte-Tréphine
Mme	**RUMIN Christelle**	**Première Adjointe et DELEGUEE SUPPLEANTE CCKB**	9 rue du Sulon 22480 Sainte-Tréphine

Et transmet cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh.

La secrétaire de séance,

LE SCEL Josiane

Le Maire,

GALARDON G.